

se trouvent ainsi comme le morphinique privé de morphine, en état de besoin au moins pendant plusieurs jours; il est donc nécessaire de leur fournir une nourriture abondante et réconfortante, tout en favorisant les fonctions d'élimination.

Le travail musculaire est indispensable; c'est, après l'abstinence, **le facteur le plus important** pour la régénération physique et mentale des sujets **intoxiqués** par l'alcool. Aussi, d'après Forel, les malades doivent-ils y être **soumis d'une façon obligatoire**, alors même qu'ils n'ont jamais été habitués **au travail** physique; c'est ce qui se fait à Ellikon, à Leipe, à Nüchtern, etc.

Enfin le traitement moral doit parfaire l'action **du traitement** médical; les asiles d'alcoolisés curables doivent se proposer **pour but**, non seulement la guérison, mais le relèvement du buveur. Cette réforme morale, nécessitée par la dégradation plus ou moins accentuée que produit l'empoisonnement par l'alcool, constitue le troisième élément de ce que M. Sérieux¹ appelle justement la triade thérapeutique de l'alcoolisme; à savoir: l'abstinence, le travail, la réforme morale.

Comme il n'existe aucun médicament capable de déraciner les habitudes d'alcoolisme, on ne devra recourir aux agents tirés de la matière médicale qu'en cas d'indications spéciales (traitement des troubles de la nutrition, des complications viscérales par exemple). En revanche, on doit recommander volontiers l'emploi de l'hydrothérapie, soit sous forme de douches froides, de lotions froides, d'enveloppements dans un drap mouillé, soit sous forme de balnéation tiède (bains de piscine, bains sulfureux, bains de vapeur, bains d'air chaud térébenthinés, etc.).

On pourra user aussi, le cas échéant, de l'électrisation faradique (Kovalevsky) et de la suggestion hypnotique (Forel).

Le massage, la gymnastique seront utiles dans maints cas et compléteront le traitement hygiénique. Mais, il ne faut pas l'oublier, l'asile d'alcooliques n'est qu'un facteur isolé, bien que prépondérant, dans l'ensemble complexe des mesures que nécessite la guérison de l'alcoolisme. « C'est peine perdue, dit M. Sérieux, que d'avoir soustrait le sujet à la vie commune, que d'avoir atténué ou fait disparaître le besoin de boire si, une fois ce résultat obtenu, on le rend purement et simplement à ses occupations habituelles. »

Le rôle de l'établissement spécial a été d'habituer le buveur à l'abstinence et de lui présenter ce régime sévère comme une sauvegarde indispensable. On a mis à profit les heures de loisir pour mon-

1. SÉRIEUX, L'assistance des alcooliques en Suisse, en Allemagne, en Autriche. Création d'un asile spécial d'alcooliques. Préfecture de la Seine, 1894.

trer au malade, par des causeries familières, par la lecture de brochures de propagande, les périls auxquels il s'exposait et qui menaçaient sa descendance. On lui a démontré par sa propre expérience l'inutilité et les dangers de l'usage même modéré de l'alcool. Il s'agit à présent de le préserver des excitations du milieu où il va se retrouver, de le mettre en état de résister aux mauvais conseils qui vont l'assaillir, aux railleries même que son abstinence peut **provoquer**. Dans ce but, il convient de lui faire prendre **par écrit l'engagement** de rester un certain temps (plusieurs mois) **sans consommer d'alcool** ni de boissons fermentées; on **moralise** sa famille, on l'engage à observer elle-même l'**abstinence**.

Enfin, l'**isolement** du buveur à sa sortie de l'asile constituant un danger de **rechute**, il faut le maintenir en relations avec un groupe d'**abstinents** et l'affilier à une société d'abstinence. Il trouvera chez elle l'appui moral dont il a besoin; il ne se sentira pas perdu au milieu des buveurs. Il assistera à des conférences, à des réunions périodiques, et la contagion de l'exemple agira sur lui de la façon la plus heureuse pour l'empêcher de récidiver.

Indiquons encore l'intervention utile des sociétés de patronage qui s'occupent du buveur à sa sortie, lui procurent du travail, l'aident à surmonter les épreuves qui, souvent, l'attendent au dehors, et le mettent ainsi à l'abri de la misère et du découragement sous l'influence desquels il ne tarderait pas à commettre de nouveaux excès de boisson.

ALCOOLISME HÉRÉDITAIRE

L'ivresse, l'alcoolisme chronique, l'alcoolisme héréditaire sont les trois aspects différents d'une même cause pathologique; mais tandis que dans l'ivresse on se trouve en présence des effets immédiats du poison et que dans l'intoxication chronique l'action spécifique s'efface de plus en plus pour faire place à des symptômes relevant plus spécialement du trouble d'un organe donné, dans l'alcoolisme héréditaire nous sommes encore plus éloignés d'une symptomatologie spécifique et nous ne trouvons plus que des malformations physiques et des prédispositions morbides dérivant de la déchéance organique qui se transmet des parents à leurs descendants (Klippel). En d'autres termes, celui qui naît de parents alcooliques, sans être pour cela alcoolique lui-même, est, de par son hérédité, dans des conditions organiques défavorables, s'accusant par des prédispositions qui trop souvent ne tarderont pas à être mises en évidence.

Bien que l'hérédité sous une forme ou sous une autre ne soit cependant pas chose fatale, on peut donc dire que, dans la majorité des cas, être né de parents alcooliques est chose grave. C'est quand une pareille donnée étiologique vient à être portée à la connaissance du médecin qu'il y a lieu de recourir à une hygiène individuelle sévère qui, pratiquée dès l'enfance, est susceptible de constituer un traitement prophylactique efficace. Il s'agit là de sujets qu'il faut surveiller à tous les points de vue, au point de vue physique, au point de vue intellectuel, au point de vue moral, en ayant soin d'éviter le surmenage sous toutes ses formes et surtout le surmenage intellectuel. En un mot, c'est l'hygiène des gens nerveux, l'hygiène des dégénérés qui est de mise en pareil cas avec toutes les applications qu'elle comporte (élever le sujet au grand air, à la campagne, le priver de tout temps de boissons alcooliques, donner une nourriture vigoureuse mais non excitante, pratiquer le dressage psychomoral, etc.).

Mais le plus souvent les rejetons de l'alcoolique suivent leur destinée quasi fatale sans même que le médecin ait l'occasion d'intervenir : on les voit grossir les rangs des épileptiques, des idiots, des imbéciles, des hystériques et devenir très souvent de véritables aliénés (Joffroy) : la notion étiologique est alors reléguée au second plan et le traitement à instituer est le traitement habituel de ces manifestations pathologiques qui occupent seules momentanément la scène morbide.

Enfin le pronostic de l'alcoolisme héréditaire est encore plus sombre si l'on songe que souvent les descendants des ivrognes sont de plus en plus frappés par la dégénérescence à mesure que les générations se succèdent : le dernier terme est la stérilité complète et l'extinction de la famille dont le buveur d'habitude a été le point de départ (Morel, Legrain, Magnan). Il s'agit alors en définitive, non plus seulement d'une maladie individuelle, mais d'un mal et d'un péril sociaux auxquels il importe d'opposer une hygiène et des moyens curateurs sociaux qui relèvent de la prophylaxie générale de l'alcoolisme.

PROPHYLAXIE GÉNÉRALE

Est-il besoin de dire ce qu'est l'alcoolisme contemporain ? Personne ne conteste actuellement ses effrayants ravages ; il est à la fois une maladie et un vice universel qui progresse sans cesse,

multipliant les suicides et les crimes, peuplant les hôpitaux et les prisons autant que les asiles d'aliénés et contribuant pour une large part à la déchéance et à l'extinction de la race par l'action dégénératrice et fatale qu'il exerce sur la descendance. Gladstone n'a pas exagéré quand il s'est écrié à la Chambre des Communes : « L'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques, la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste il décime, plus que la guerre il tue, il fait pis que tuer, il déshonore ! »

En France, l'étendue du péril alcoolique et sa prophylaxie ont vivement attiré dans ces dernières années l'attention de l'Académie de médecine, du Parlement et du monde médical en général. Il convient à ce sujet de rappeler les travaux de Bergeron¹, Rochard², Lagneau³, Lancereaux⁴, Magnan⁵, Laborde⁶, Motet⁷, Lannelongue⁸, Cornil⁹, et ceux de Debove¹⁰, Joffroy¹¹, Legrain¹², Riche¹³, qui ont exercé une influence considérable dans la lutte contre le fléau social que l'on sait.

Comment remédier aux progrès d'une pareille épidémie d'alcoolisme ?

Parmi les mesures prophylactiques immédiatement réalisables et qui à ce dernier titre offrent un intérêt heureusement plus pratique que théorique, la première place mérite d'être occupée par l'action morale. Cette action morale peut s'exercer sous trois modes princi-

1. BERGERON, Rapport sur le vinage à l'Académie de médecine, séance du 10 mai 1870. — La lutte contre l'alcoolisme en Europe (*Bull. d'hygiène et de police sanit.*, août 1893).

2. ROCHARD, Discussion sur la prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 25 juin 1895).

3. LAGNEAU, *ibid.*

4. LANCEREAUX, art. Alcoolisme du *Dictionnaire Dechambre*. — Art. Alcoolisme du *Traité de médecine et de thérapeutique* de Brouardel et Gilbert, t. III.

5. MAGNAN, *loc. cit.*, et *Leçons cliniques sur les maladies mentales*, Paris, 1893.

6. LABORDE et BERGERON, Mesures prophylactiques contre l'alcoolisme; proposition de vœu à l'Académie de médecine, séance du 11 juin 1895. — LABORDE, Prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 23 juillet 1895); La lutte contre l'alcoolisme. Les bouilleurs de cru (*Tribune médicale*, nos 30, 37, 39, 40, 41, 1896).

7. MOTET, Discussion sur la prophylaxie de l'alcoolisme (*Acad. de méd.*, séance du 9 juillet 1895).

8. LANNELONGUE, Discours à la Chambre des députés sur l'alcoolisme, 1896.

9. CORNIL, Discussion sur le régime des boissons (Sénat, 1896).

10. DEBOVE, L'alcoolisme, ses conséquences pour l'individu, l'État et la société. Leçons publiées dans la *Presse méd.*, nos des 16 et 19 novembre 1898.

11. JOFFROY, Alcool et alcoolisme (*Gaz. des hôp.*, 26 février 1895). — Des causes de l'alcoolisme et des moyens de le combattre (*Gaz. hebdomad. de méd. et de chir.*, 22 novembre 1896). — Les bouilleurs de cru et l'alcoolisme (*Gaz. des hôp.*, 5 décembre 1896).

12. LEGRAIN, Hérédité et alcoolisme, 1889. — Dégénérescence sociale et alcoolisme, 1895. — Un fléau social : l'alcoolisme, 1896. — L'alcoolisme au point de vue sociologique (*Rev. scientif.*, nos 15 et 16, 10 avril 1897).

13. RICHE, Toxicité des alcools (*Acad. de méd.*, séance du 8 septembre 1896).